

SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLEES

La Présidente de Baie de Somme 3 Vallées

Arrêté n° TD/2026.38

Portant tableau d'avancement de grade

- ✓ Vu le code général de la fonction publique,
- ✓ Vu la délibération n° VP/CS.18.3 en date du 5/04/2018 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial du 05/03/2018,
- ✓ Vu l'arrêté N°TD/2023.27 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 01/03/2023 après avis du comité social territorial du 7/02/2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2026, le tableau d'avancements de grade est établi ainsi qu'il suit :

- I. Cadre d'emplois : Attachés territoriaux
- Grade : attaché principal

Nom et Prénom	Date de promotion
1 – Tatiana Delattre	01/10/2026

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (*article L522-18 du code général de la fonction publique*) :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancements.

Abbeville, le 17 septembre 2026

La Présidente,
Patricia POUPART

